

REGLEMENT PARTICULIER

La 16^{ème} Plume du Cobra
9 et 10 octobre 2021

**Votre participation au tournoi implique
l'adhésion au RGC et au présent règlement.**

Article 1 – Règlements

Le tournoi est autorisé sous le N° 2100055.

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

Article 2 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre principal de la compétition est Mme Hélène JOUROT. Elle sera assistée par Mme Vanessa GONZALEZ. Les décisions des Juges-arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Article 3 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence 2021/2022 le jour du tirage au sort. Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors dans les séries allant de N2 à NC le jour du tirage au sort.

Article 4 – Inscriptions

Toute inscription doit se faire par le joueur ou son club sur le site badnet.org.

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 30 septembre 2021 (cachet de la poste faisant foi). Les droits d'engagement sont de 15 euros pour un tableau, et de 20 euros pour deux tableaux. Les joueurs pourront s'inscrire et régler par chèque ou par virement.

Le tirage au sort est prévu le 2 octobre 2021.

Pour un déroulement agréable de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions (par ordre de réception des paiements, puis des inscriptions). Le comité se réserve le droit de demander une pénalité de 2€ par personne en cas de règlement sur place.

Article 5 – Volants

Les volants en plume seront utilisés dans toutes les catégories, à charge égale entre les joueurs. En cas de litige le volant officiel est le **RSL Tournay 3**. Les volants seront fournis gratuitement lors des finales.

Article 6 – Tableaux

Les joueurs pourront s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux. Seules les dames jouant en N2-N3 auront la possibilité de s'inscrire dans un 3^{ème} tableau, celui-ci étant offert.

L'organisateur constituera les tableaux en fonction des CPPH du jour du tirage au sort, en favorisant les tableaux en poules regroupant un nombre de joueurs permettant à chacun de faire un nombre de matchs agréable, tout en évitant, dans la mesure du possible, de réunir plus de 3 classements au sein d'un même tableau.

Les tableaux pouvant faire l'objet de modifications après l'impression des programmes, la version affichée en salle fera foi.

Article 7 – Horaires

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match et doit pointer à la table de marque dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque. Un retard de 5 minutes après l'appel peut entraîner la disqualification du joueur concerné.

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le match concerné a été appelé par la table de marque. Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes sans l'accord du joueur.

Article 8 – Arbitrage

En dehors des phases finales, tous les matchs seront auto-arbitrés (sauf décision contraire du Juge Arbitre) ; pour les phases finales, l'arbitrage sera assuré par des officiels. Tout joueur pourra faire appel à l'un des juges-arbitres à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il le juge nécessaire.

Article 9 – Les LETs

Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté let au service, faute en cours de l'échange. Un volant touchant à un élément suspendu est compté let à tout moment.

Article 10 – Forfaits (art. 17 du RGC)

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg), par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 11 – Accès aux terrains

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coaches durant les interruptions entre les sets, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Etant donné la configuration des salles, le coaching permanent n'est pas autorisé durant ce tournoi. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les Juges-arbitres et eux seuls. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

Article 12 – Sécurité et hygiène

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Le comité d'organisation compte sur la régularité et la bonne humeur de tous pour que ce tournoi se déroule dans une bonne ambiance et dans des salles propres. Il vous est demandé en particulier de NE PAS FUMER dans les salles, de ne pas y apporter de récipients en verre et surtout d'utiliser les poubelles à tri sélectif mises à votre disposition.

Droit à l'image :

Chaque participant au tournoi autorise la diffusion de son image, prise en photo ou vidéo au cours du tournoi, sur des supports de communication.

Cependant, toute personne apparaissant sur une photo ou vidéo bénéficie du droit de retrait de l'image. Il suffit à celle-ci d'envoyer un message à jul.robbe@gmail.com en indiquant les références de la photo ou de la vidéo concernée. Dès réception du message, la(les) photo(s) et/ou vidéo(s) seront enlevés de tout support de communication